



Procès-verbal

Bureau Directeur téléphonique du 7 octobre 2011

Présents : BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : SCARSI Claude, JACQUET Michel.

Excusés : BECCIA Evelyne, MANOUVRIER Alexis, SAURINA Patricia, BANA Philippe.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB.

En application de l'article 2.1 du règlement disciplinaire fédéral, le Bureau Directeur valide la demande du Comité de l'Ain, formulée en accord avec la Ligue du Lyonnais, de confier le traitement des dossiers disciplinaires départementaux à la commission régionale de discipline de la Ligue du Lyonnais de handball pour la saison 2011/2012 selon un dispositif en vigueur depuis déjà 2 saisons et une convention tripartite présentée avec la demande.

En application de l'article 2.1b du règlement d'examen des réclamations et litiges fédéral, le Bureau Directeur valide les demandes du Comité du Calvados et du Comité de Seine Maritime, formulées en accord avec la Ligue de Normandie, de confier le traitement des dossiers d'examen des réclamations et litiges départementaux à la commission régionale d'examen des réclamations et litiges de la Ligue de Normandie.

Le Bureau Directeur valide le projet de règlement relatif à l'activité d'agent sportif de handball, modifié suite à la publication du décret du 13/6/2011 *encadrant la profession d'agent sportif*. Les principales modifications réglementaires portent sur la composition de la commission, un mandat porté à 4 ans, une compétence désormais exclusive à la commission des agents pour délivrer et retirer la licence et sanctionner les agents, les clubs et les joueurs, la désignation obligatoire d'un délégué aux agents sportifs (chargé d'engager les poursuites disciplinaires et de contrôler l'activité des agents), l'organisation de l'examen écrit en deux temps (épreuve générale sous l'égide du CNOSF puis épreuve spécifique handball), la possibilité de sanction financière pour les agents en cas d'infraction au règlement, la sanction sportive de -5 points maximum pour les clubs ne respectant pas leurs obligations, le sort des agents ressortissants communautaires (déclaration obligatoire à la FFHB et justification d'une connaissance suffisante du français).

Ce règlement sera soumis à la ratification du prochain Conseil d'Administration.

Le Bureau directeur est informé du calendrier de l'examen 2011/2012 :

- 1^{ère} épreuve générale : 28 novembre 2011 ; 3 candidatures recevables + 2 candidats dispensés de cette 1^{ère} épreuve,
- 2^{ème} épreuve (spécifique handball, uniquement pour les candidats admis à la 1^{ère} épreuve) : fin mars 2012 en concomitance avec la FFF (date fixée par la FIFA).

Le Bureau directeur en application du nouveau règlement (article 9.2) décide de reconduire la commission actuelle pour la durée restante du mandat des membres du Conseil d'Administration :

collège	titulaire	Suppléant
Président	Philippe GREGOIRE	
PQ en matière juridique	Gilles GUENZI	Christophe NEVES
PQ en matière sportive	Gilles DE RONCHI	Cécile MANTEL

LNH	Gaël PELLETIER	Etienne CAPON
Clubs pro (UCPH)*	Rémy LEVY	Adrien BERNARDI
Entraîneurs*	David PENEAU	Philippe CARRARA
Joueurs (AJPH)*	Franck LECLERC	Marco ALBERTINI
Agents*	Patrick RENAUD	Bertrand CAULY

** ne siègent pas en matière disciplinaire*

Le DTN, le délégué aux agents sportifs, un représentant du CNOSF, sauf lorsque la commission siège en jury d'examen ou en matière disciplinaire, ont une voix consultative.

Le Bureau Directeur confirme l'organisation déléguée à la Ligue Midi Pyrénées, en lien avec le club de Toulouse HB, pour la rencontre France-Norvège du mardi 10 janvier 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 20.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général